



CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL  
UNIVERSITAIRE DE NANCY



PROJET PÉDAGOGIQUE  
2024-2025

INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIER(E)S PUERICULTEUR(TRICE)S



## RENSEIGNEMENTS UTILES

INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIER(E)S PUERICULTEUR(TRICE)S

CHRU NANCY

1 Rue Joseph Cugnot – Tour Marcel Brot

6<sup>ème</sup> étage – CO 60034

54035 NANCY Cedex

### Direction

Catherine MULLER  
Directrice

☎ 03.83.85.15.51  
@ [catherine.muller@chru-nancy.fr](mailto:catherine.muller@chru-nancy.fr)

Marie Laure DRIGET  
Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé  
Adjointe à la Direction

☎ 03.83.85.80.72  
@ [m.driget@chru-nancy.fr](mailto:m.driget@chru-nancy.fr)

### Secrétaires

Emilie FUMEY

☎ 03.83.85.80.77  
@ [puericulture@chru-nancy.fr](mailto:puericulture@chru-nancy.fr)

Sandrine LOPEZ

☎ 03.83.85.80.73  
@ [puericulture@chru-nancy.fr](mailto:puericulture@chru-nancy.fr)

### Formatrices Puéricultrices

Laurence ZILLIG

☎ 03.83.85.80.70  
@ [l.zillig@chru-nancy.fr](mailto:l.zillig@chru-nancy.fr)

Armelle VINTER

☎ 03.83.85.80.69  
@ [a.vinter@chru-nancy.fr](mailto:a.vinter@chru-nancy.fr)

## SOMMAIRE

<b>1. LE CADRE DE LA FORMATION</b>	<b>P.1/3</b>
1.1. La finalité de la formation	P.1
1.2. Les objectifs de l'équipe pédagogique	P.1/2
1.3. Le contexte géographique et institutionnel	P.3
1.4. L'équipe pédagogique et administrative	P.3
1.5. Le recrutement des étudiantes	P.3
<b>2. LE DISPOSITIF MIS EN PLACE</b>	<b>P.4/5</b>
2.1. Mise en place d'un suivi pédagogique individualisé	P.4
2.2. Acquisition et développement des savoirs spécifiques	P.4/5
2.2.1. <i>Savoirs théoriques</i>	P.4
2.2.2. <i>Savoirs pratiques</i>	P.4
2.2.3. <i>Formation par le stage</i>	P.4/5
<b>3. L'EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION</b>	<b>P.5/6</b>
3.1. L'acquisition des savoirs	P.5
3.2. Les compétences en stage	P.5
3.3. Les épreuves de synthèse	P.5/6
<b>4. L'EVALUATION DE LA FORMATION</b>	<b>P.6</b>
<b>ANNEXES</b>	
<b>ANNEXE I : PLANNING DE LA FORMATION</b>	<b>P.7</b>
<b>ANNEXE II : LE TABLEAU DES EVALUATIONS</b>	<b>P.10</b>

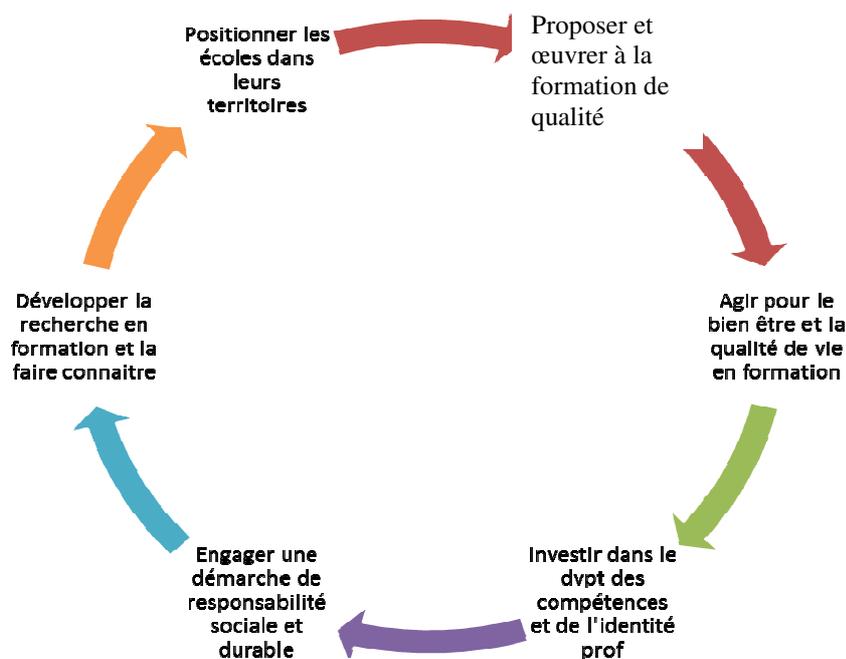
# 1. LE CADRE DE LA FORMATION

L'évolution des connaissances et des techniques, de la politique de santé en matière de prévention, des conditions de vie, des besoins de la population amène la puéricultrice(eur) diplômé(e) d'État à assumer de nouvelles responsabilités. Pour répondre aux besoins de santé de l'enfant, elle développe des compétences en matière d'éducation, de relation et de gestion dans des secteurs diversifiés tels que les unités de soins pédiatriques, la maternité, la pédopsychiatrie, les établissements d'accueil du jeune enfant, d'enfants en situation de handicap ou de l'Aide Sociale à l'Enfance, la médecine scolaire et les services de Protection Maternelle et Infantile.

## 1.1. La finalité de la formation

La formation vise à former des futures professionnel(le)s, spécialisé(e)s dans les domaines de l'enfance et de l'adolescence, capables d'accompagner la fonction parentale, de prendre en compte les évolutions sociétales et technologiques dans le respect de la singularité de l'enfant et de sa famille, au regard d'un questionnement éthique.

Conformément au projet de formation des écoles de Spécialité, à partir de 2019, l'Institut de Formation des Infirmier(e)s Puéricultrice(eur)s (IFIP) s'engage à



## 1.2. Les objectifs de l'équipe pédagogique

Le dispositif de formation conçu par l'équipe pédagogique a pour but de développer le positionnement professionnel de puéricultrice(eur).

Il tend à :

- Accompagner le processus de professionnalisation ;
- Prendre en compte les besoins de formation individuels et collectifs ;
- Développer une dynamique de formation ;

- Développer les potentiels et les capacités personnelles et professionnelles :
  - ⇒ à communiquer ;
  - ⇒ à collaborer ;
  - ⇒ à se questionner ;
  - ⇒ à argumenter.
- Développer les capacités relationnelles ;
- Développer les capacités d'analyse et de synthèse ;
- Approfondir la fonction soignante dans les dimensions éducatives et préventives ;
- S'initier à la fonction d'encadrement ;
- Développer la responsabilité professionnelle individuelle, collective.

L'équipe a également pour objectif de favoriser les apprentissages communs entre élèves et étudiants des différentes écoles et instituts de formation du CHRU afin d'aider au développement de compétences professionnelles complémentaires.

## LA FORMATION DES INFIRMIER(E)S PUERICULTRICES DANS LE CADRE DE L'UNIVERSITARISATION

**Les 3 écoles de spécialité (IA, IBO, IP) du CHRU de Nancy se sont rapprochées en 2018 et sont devenue, via une organisation commune, devenant ainsi l'ECOLE DES SPECIALITES. Par arrêté du 9 septembre 2021, nous sommes autorisés pour 6 ans à mener une expérimentation d'universitarisation (nous sommes les seuls en France à mettre en œuvre cette organisation) qui a débuté en 2020.**

Cette organisation est valable pour l'ensemble des étudiants IBO, IA et IP.

### Les grands principes :

1. La formation de puéricultrice(eur)s est articulée autour de **l'acquisition des compétences**, sous forme d'Unités d'Enseignements (UE), de stages et par le **développement de la Recherche en Soins**
2. Certaines **instances** des 3 écoles seront regroupées, sauf celles qui concernent le cœur de métier. Dans le contexte d'universitarisation, toutes les évaluations feront l'objet d'une relecture par un Comité de Lecture puis après validation, de l'attribution de crédits européens (ECTS) lors d'un Jury Semestriel (JS). Les ECTS attribués (délivrés par l'Université) seront utilisables dans d'autres formations universitaires tout au long de votre vie professionnelle.
3. **Des temps communs de formation sont organisés.** Cela prendra la forme de cours, de travaux présentiel ou distanciel et/ou d'évaluation communs aux 3 écoles. Ces enseignements communs concernent : l'anatomie/physiologie, la sécurité transfusionnelle, la recherche, le raisonnement clinique, les vigilances/gestion des risques, les sciences humaines et le droit.
4. **Pour une meilleure prise en compte de votre rythme de vie personnelle** et afin de **prendre en compte les pratiques de formation à distance (FOAD<sup>1</sup>)**, il n'y aura pas cours à l'école les mercredis (durant les semaines de présence à l'école en dehors des semaines d'enseignement commun). Ces temps d'apprentissage et de travail pourront être réalisés à la maison ou au moment et lieu de votre choix. Ce travail d'apprentissage se fera grâce à des documents ressources, des vidéos, des révisions, des cours en ligne sur notre plateforme Theia ou toute forme de travail personnel. Le travail demandé est obligatoire car inclus dans la formation.

<sup>1</sup> FOAD : Formation Ouverte et à Distance

5. Chaque étudiant bénéficie des mêmes **droits** que tout étudiant à l'Université : droit à aménagement des études, à dispense de scolarité, à césure, à suspension des études (cf. procédures spécifiques).

D'autres évolutions sont en construction : exercices communs de simulation par exemple.

### **1.3. Le contexte géographique et institutionnel**

L'IFIP<sup>2</sup> est situé sur le site de la Tour Marcel Brot à Nancy, au 6ème étage du bâtiment. Sa capacité d'accueil est de 30 étudiant(e)s.

Il est géré par le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy et subventionnée par le Conseil Régional du Grand Est. Il existe 39 écoles de puéricultrice(eur)s en France regroupées avec des IFAP<sup>3</sup> au sein du Comité d'Entente des Écoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance<sup>4</sup> dont l'un des objectifs est de « **promouvoir une formation professionnelle de qualité dans les instituts préparant aux métiers de l'enfance** ». Lors de réunions inter régionales, les équipes pédagogiques des 8 écoles du Centre et de l'Est se retrouvent pour des travaux de réflexion autour de la formation et des métiers.

### **1.4. L'équipe pédagogique et administrative**

L'IFIP est sous la responsabilité de la Directrice de l'école (Directrice des Soins) et d'une puéricultrice cadre supérieur de santé, adjointe à la Direction ; deux puéricultrice(eur)s cadres de santé sont formatrices à titre permanent. Des professionnels et des enseignants, de disciplines différentes, prennent part à la formation en tant que vacataires.

### **1.5. Le recrutement des étudiant(e)s**

Les candidats sont titulaires du diplôme d'État d'infirmier<sup>5</sup>.

La promotion 2024/2025 compte 26 étudiantes titulaires du diplôme d'Etat d'infirmière, issues de 16 IFSI.

Les étudiant(e)s viennent de la Région Grand Est.

La promotion se compose de 24 femmes et 2 hommes.

La moyenne d'âge est de 23 ans.

L'expérience professionnelle en tant qu'infirmier(e) varie de 2 mois à 14 ans.

Cette expérience est acquise auprès d'enfants pour 7 étudiant(e)s (expérience de 2 ans à 14 ans).

## **2. LE DISPOSITIF MIS EN PLACE**

Il participe à l'élaboration de l'identité professionnelle de l'étudiant(e). Dès la confirmation d'entrée à l'institut, les futur(e)s étudiant(e)s amorcent la construction de leur projet de formation puis le développent dans les premiers jours de formation, accompagné(e)s par les formatrices, en tenant compte de leur expérience et de leur projet professionnel (avec prise en compte d'une éventuelle demande de validation des acquis). Les méthodes actives, participatives et semi directives sont privilégiées, notamment les travaux en groupe qui tendent à favoriser :

- Le questionnement personnel et collectif ;
- Le partage des connaissances et des expériences ;
- La compréhension du fonctionnement d'un groupe ;
- La construction d'une identité professionnelle individuelle et collective.

---

<sup>2</sup> IFIP : Institut de Formation des Infirmier(e)s Puéricultrice(eur)s

<sup>3</sup> Instituts de formation d'Auxiliaire de puériculture.

<sup>4</sup> CEEPAME.

<sup>5</sup> Lire partout infirmier, infirmière.

Des temps de travaux personnels guidés (TPG), sont planifiés notamment pour la préparation des épreuves AIMES<sup>6</sup> et du travail de recherche, ainsi que pour le suivi pédagogique.

## **2 1. Mise en place d'un accompagnement pédagogique individualisé**

Chaque formatrice est référente d'un groupe d'étudiant(e)s pour l'année de formation. Ce suivi a pour buts :

- De clarifier les motivations de l'étudiant(e), ses représentations de la puéricultrice(eur) à partir de l'élaboration d'un projet personnel de formation ;
- De mettre en place une relation d'accompagnement centrée :
  - ⇒ Sur les interrogations de l'étudiant(e) nées des différentes situations de formation ;
  - ⇒ Sur la progression de l'étudiant(e) dans ses apprentissages en fonction de ses besoins et/ou demandes ;
- De développer un retour réflexif sur les situations de formation.

Si besoin des contrats pédagogiques individuels sont mis en place entre l'équipe et l'étudiant(e) pour accentuer son accompagnement.

## **2.2. Acquisition et développement des savoirs spécifiques<sup>7</sup>**

### *2.2.1. Savoirs théoriques*

L'équipe pédagogique a fait le choix :

- De développer une approche sociologique et psychologique basée sur différents courants ;
- D'enrichir la formation par des interventions multidisciplinaires, issues d'un partenariat avec les professionnels de terrain ;
- D'adapter le contenu de la formation à l'évolution sociétale et des pratiques.

Les enseignements peuvent se faire par des cours, des TD, des TP, la lecture de livres, d'articles scientifiques... sur des savoirs communs avec les autres étudiants de spécialité ou spécifique au métier de puéricultrice(eur).

### *2.2.2. Savoirs pratiques*

Les travaux pratiques, démonstrations et ateliers sont animés par les formatrices ou des professionnels de terrain. Des ateliers de formation par simulation, en collaboration avec les élèves auxiliaires de puériculture, les étudiants IADE et IBODE peuvent être proposés par l'équipe.

Ces temps d'enseignement sont l'occasion pour les étudiant(e)s de développer des compétences techniques mais également d'échanger sur leurs pratiques et leur positionnement de futur(e)s puéricultrice(eur)s.

### *2.2.3. Formation par le stage*

Le stage, lieu de rencontre avec des situations de travail, est un temps d'apprentissage essentiel.

L'alternance, formation à l'école et formation par le stage, tend à favoriser le transfert des savoirs professionnels.

Dès la première séquence d'enseignement et tout au long de la formation, différents temps collectifs et individuels sont planifiés pour :

- Accompagner la construction et la concrétisation du projet de stage de l'étudiant(e) ;

---

<sup>6</sup> Action d'Information en Matière d'Education à la Santé.

- Préparer l'entrée en stage ;
- Aider au développement de la compétence professionnelle à travers le stage.

Dans le cadre de leur projet de formation, les étudiant(e)s participent à la construction de leur projet de stage.

Tout(e) étudiant(e) doit justifier, en fin de formation, d'une expérience en service de maternité, néonatalogie, pédiatrie, Protection Maternelle et Infantile et Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.

Les étudiants justifiant d'une expérience professionnelle dans un de ces secteurs peuvent demander à bénéficier d'une dispense de formation et d'un stage dans une autre discipline.

Un encadrement est réalisé auprès de chaque étudiant(e) par la formatrice référente du suivi pédagogique individualisé.

Lors de chaque retour de stage, des temps d'analyse sont planifiés, par demi-promotion :

- Analyses de pratiques animés par une psychologue pratiquant la supervision ;
- Retour d'expériences en lien avec l'encadrement en stage animé par une formatrice.

### **3. L'EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION<sup>8</sup>**

Chaque Unité d'Enseignement (UE) et chaque stage sont validés par un examen spécifique (cf. référentiel d'évaluation), qui donne droit à l'attribution d'ECTS (Crédits Européens) délivrés par l'Université après avis de la Commission d'Attribution des Crédits qui siège chaque semestre.

#### ***3.1. L'acquisition des savoirs***

Les connaissances sont évaluées au cours de plusieurs épreuves écrites tout au long de l'année<sup>9</sup>

#### ***3.2. Les compétences en stage***

◇ **Les 8 compétences évaluées en stage sont :**

- Évaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents
- Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant
- Mettre en œuvre les soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé ;
- Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité ;
- Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance ;
- Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents ;
- Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants ;
- Rechercher traiter et produire des données professionnelles et scientifiques.

---

<sup>7</sup> Cf référentiel d'enseignement

<sup>8</sup> Cf Principe et méthodologie de l'évaluation

<sup>9</sup> Cf tableau des évaluations Annexe II

### **3.3. Les épreuves de synthèse**

- ◇ **L'Action d'Information en Matière d'Education à la Santé (AIMES)** évalue les capacités pédagogiques, de communication et d'animation ;
- ◇ **La Résolution d'un Problème de Soins sur le Terrain (RPST)** évalue la capacité à résoudre un problème de soins sur le terrain ;  
*Lieu : secteur hospitalier ou extra hospitalier déterminé par tirage au sort en début d'année.*
- ◇ **Le Travail de Recherche en Puériculture (TREP)** évalue la capacité à mener un travail de recherche.

L'obtention du diplôme d'Etat de puéricultrice(eur) est soumise à la validation :

- des contrôles de connaissances
- des compétences en stage
- des épreuves de synthèse.

## **4. L'EVALUATION DE LA FORMATION**

L'IFIP est engagée dans une Démarche Qualité/Gestion des risques.

Dans ce cadre, les étudiants sont régulièrement sollicités pour donner leur avis sur les enseignements, l'organisation et/ou faire des propositions d'évolution de la formation.

	Oct-24	Nov-24	Dec-24	Jan-25	Feb-25	Mar-25	Apr-25	May-25	Jun-25	Jul-25	Aug-25	Sep-25
	IP	IP	IP	IP	IP	IP	IP	IP	IP	IP	IP	IP
1	Cours	Férié		Férié			Cours	Férié		Stage 4	CA	Stage 5
2	Cours		Stage 1	CA			FOAD	FOAD	Cours	Stage 4		Stage 5
3	Cours		Stage 1	CA	Cours	Stage 2	Cours		Cours	Stage 4		Stage 5
4	Cours	UE 5	Stage 1		Cours	Stage 2	Cours		FOAD	Stage 4	CA	Stage 5
5			Stage 1		FOAD	Stage 2		Stage 3 AIMES	Cours		CA	Stage 5
6			Stage 1	DROIT	Cours CC1	Stage 2		Stage 3 AIMES	Cours		CA	
7	UE 2.1			DROIT	Cours	Stage 2	Cours	Stage 3 AIMES		Stage 4	CA	
8			DROIT			Cours	Férié		Stage 4	CA	Stage 5 RPST	
9			Stage 1	UE 1		FOAD	Stage 3 AIMES	Férié	Stage 4		Stage 5 RPST	
10			Stage 1	UE 1	Stage 2	Cours	Cours	Cours	Stage 4		Stage 5 RPST	
11		Férié	Stage 1		Stage 2	Cours	Cours		Cours	Stage 4	CA	Stage 5 RPST
12		Cours	Stage 1		Stage 2	FOAD		Stage 3 AIMES	Cours		CA	Stage 5 RPST
13		Cours	Stage 1	Cours	Stage 2	Cours		Stage 3 AIMES	Cours		CA	
14	Cours	Cours		Cours	Stage 2	Cours	CA	Stage 3 AIMES		Férié	CA	
15	Cours	Cours		FOAD			CA	Stage 3 AIMES		Stage 4	Férié	Stage 5 RPST
16	FOAD		Cours	Cours			CA	Stage 3 AIMES	DROIT	Stage 4		Stage 5 RPST
17	Cours		Cours	Cours	Stage 2		CA		DROIT	Stage 4		Stage 5 RPST
18	UE 1	Stage 1	FOAD		Stage 2		CA		DROIT	Stage 4	CA	Stage 5 RPST
19		Stage 1	Cours		Stage 2			Stage 3 AIMES	DROIT		CA	Stage 5 RPST
20		Stage 1	Cours	Cours	Stage 2			Stage 3 AIMES	Cours		CA	
21	DROIT	Stage 1		Cours	Stage 2		Férié	Stage 3 AIMES		Stage 4	CA	
22	DROIT	Stage 1		FOAD			Cours	Stage 3 AIMES		Stage 4	CA	Cours
23	DROIT		CA	Cours			Cours	Stage 3 AIMES	Cours	Stage 4		Colloque TREP
24	UE 1		CA	Cours	Stage 2	Cours	Cours		Cours	Stage 4		Cours JS3
25	UE 6	Stage 1	Férié		Stage 2	Cours	Cours		FOAD	Stage 4	Cours CC3	Cours
26		Violences femme	CA		Stage 2	FOAD		Stage 3 AIMES	Cours		Cours JS2	Fin de formation
27		Stage 1	CA	Cours	Stage 2	Cours		Stage 3 AIMES	Cours		Stage 5	
28	Cours	Stage 1		Cours	Colloque Droit	Cours	Cours	Stage 3 AIMES		CA	Stage 5	
29	Cours	Stage 1		FOAD			Cours	Férié		CA	Stage 5	
30	Cours		CA	Cours			Cours CC2	Stage 3 AIMES	Stage 4	CA		
31	Cours		CA	Cours		Cours				CA		

CC1 : révisions des cours jusqu'au 02/02/25

CC2 : révisions des cours jusqu'au 26/04/25

CC3 : révisions des cours jusqu'au 28/06/25

Jurys semestriels:

S1 04/03/25

S2 26/08/25

S3 24/09/25

Répartition du temps de formation IPDE (2 semestres, 60 ECTS)					Principes et méthodologie de l'évaluation	EVALUATIONS	Jury semestriel	
CALENDRIER	S1	S2	Total					
	H	H	Heures	TPG (en heures)				ECTS
<b>UE 1 - SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT</b>			<b>180</b>		<b>6</b>			
UE 1.1 : Psychologie, Sociologie, Anthropologie	50	30	80	10	2	Evaluation écrite individuelle	CC N°2 et 3	N°3
UE 1.2 : Santé publique, organisation de la santé et protection de l'enfance	25	15	40		1	Action d'Information en Matière d'Education à la Santé (AIMES)	Travaux de groupes	N°2
UE 1.3 : Communication, projet et encadrement	10		10		1			
UI 1.4 : Education à la santé, pédagogie, tutorat	15	5	20		1			
UE 1.5 : Droit, Ethique et déontologie	10	20	30		1	Evaluation écrite individuelle : étude de cas cliniques	Organisé par Faculté de Droit + CC N°3	N°3
<b>ECTS</b>			<b>6</b>					
<b>UE 2 - SCIENCE PHYSIQUES, BIOLOGIQUES ET MEDICALES</b>			<b>165</b>		<b>5</b>			
UE 2.1 : Anatomie et physiologie intégrées	35		35	10	1	Présentation de groupe à l'oral Autoévaluation en ligne obligatoire	Commun à tous les étudiants de Spécialité en octobre	N°1
UE 2.2 : Pathologies médicales et chirurgicales de l'enfant	20	80	100		3	Evaluation écrite individuelle	CC N°2 et 3	N°3
UE 2.3 : Handicaps	10	20	30		1	Evaluation écrite individuelle		
<b>ECTS</b>			<b>5</b>					
<b>UE 3 - FONDAMENTAUX DE LA PUERICULTURE</b>			<b>130</b>		<b>5</b>			
UE 3.1 : Développement de l'enfant	30		30	10	1	Evaluation écrite individuelle	CC N°1	N°1
UE 3.2 : Soins périnataux et aux nourissons	30		30		1	Evaluation écrite individuelle	CC N°1	
UE 3.3 : Diététique et alimentation infantile		30	30		1	Evaluation écrite individuelle	CC N°1	
UE 3.4 : Savoirs pratiques en puériculture	20	20	40		2	Evaluation individuelle liée aux stages	Portfolio	N°3
<b>ECTS</b>			<b>5</b>					
<b>UE 4 - EXERCICE SPECIFIQUE DU METIER de PUERICULTRICE</b>			<b>70</b>		<b>4</b>			
UE 4.1 : Gestion d'une structure d'accueil	20		20	10	1	Travaux de groupe autour du management	Quitus	N°3
UE 4.2 : Vigilance, Qualité, Gestion des risques		30	30		2	Travaux de groupe autour de l'analyse d'un incident critique, d'une fiche d'incident	Commun à tous les étudiants de Spécialité	N°2
UE 4.3 : Partenariats professionnels		20	20		1	Travaux de groupe autour du management	Quitus	N°3
<b>ECTS</b>			<b>4</b>					
<b>UE 5 - ETUDES ET RECHERCHE EN SANTE</b>			<b>70</b>		<b>4</b>			
UE 5.1 Méthodologies de recherche	10		10	10	1	Travaux de groupe avec devoir maison (rendu et corrigé)	Commun à tous les étudiants de Spécialité	N°1
UE 5.2. Analyse commentée d'articles scientifiques	20		20		1	Evaluation individuelle		
UE 5.3 Langue vivante	15	15	30		1	Présence et participation (semestres 1,2)		N°2-3
UE 5.4 Informatique	10		10		1	Utilisation des logiciels de bureautique dans les travaux rendus tout au long de la formation		N°3
<b>ECTS</b>			<b>4</b>					
<b>UE 6 - SCIENCES INFIRMIERES</b>			<b>95</b>		<b>4</b>			
UE 6.1. Raisonnement clinique en Sciences Infirmières	35		35	20	2	Raisonnement clinique réalisé sur le stage 2	Du 10/02/25 au 07/03/25	N°2
UE 6.2 Intégration des savoirs de la PUER (semestre 1)	30		30		1	Résolution de Problèmes Sur le Terrain		Du 08/09/25 au 19/09/25

Répartition du temps de formation IPDE (2 semestres, 60 ECTS)						Principes et méthodologie de l'évaluation	EVALUATIONS	Jury semestriel
CALENDRIER	S1	S2	Total					
	H	H	Heures	TPG (en heures)	ECTS			
UE 6.3 Intégration des savoirs de la PUER (semestre 2)		30	30		1	(RPST)	Le 08/09/25 au 19/09/25	N°3
ECTS			4					
UE 7 - RECHERCHE PARAMEDICALE			35		7			
UE 7. Recherche professionnelle paramédicale	35		35	70	7	Ecriture d'un article scientifique à partir d'une sélection d'articles sur un thème professionnel. Soutenance orale lors d'un colloque	Le 23/09/25	N°3
ECTS			7					
TOTAL ECTS théorie					35			
ENSEIGNEMENTS CLINIQUES (STAGES)	10	15	25	140	25	Evaluation des compétences de puéricultrice en pratique et en situation dans tous les stages	Portfolio	N°1 + 2 +3
TOTAL ECTS stage								